



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

DECISION N°2024-08

Objet : Suppression des régies de recette location d'embarcations nautiques et droits de place

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant que la régie de recettes de location d'embarcations nautiques est inutilisée depuis 2019 suite à la fin du partenariat avec le prestataire de location de matériel,

Considérant que la régie de recettes droits de place est inutilisée depuis 2015 suite au décès du régisseur qui n'a pas été remplacé.

DECIDE

- De supprimer la régie de recettes de location d'embarcations nautiques
- De supprimer la régie de recettes droits de place

Estaing le 10 avril 2024
Le Maire
Nathalie COUSERAN

*Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture et publié le*

10 AVR. 2024



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20240405-202408-DE
Reçu le 10/04/2024